

PES Marché

Sedit - Gestion Financière



Table des matières

1	Présentation générale	3
2	Paramétrage	5
2.1	Fiche Exercice	5
2.2	Habilitations Groupes utilisateurs	6
2.3	Paramétrage Maître d'ouvrage	6
2.4	Paramétrage des types d'avenant	7
2.5	Paramétrage des tâches automatiques	8
3	La gestion des évènements	9
4	Génération du flux PES	12
5	Gestion des flux PES	13
6	Fiche Marché	14
6.1	Les actions	17
7	Actes spéciaux	19
8	Fiche accord-cadre	19
9	Avenant de montant sur marchés multi-acheteurs	21
10	PJ autonomes	21
11	Liste des acheteurs	21
12	La gestion des données essentielles	22

1 Présentation générale

Un flux dématérialisé unique pour trois objectifs

Pour accompagner les collectivités locales dans leur transition numérique, les services de l'État ont mis en place un **flux unique de données** permettant à l'acheteur de satisfaire simultanément à toutes ses obligations réglementaires.

Le **Protocole d'Échanges Standards** (PES) des données de marché de la DGFIP permettra, à compter d'**Octobre 2018**, l'envoi par une collectivité à son comptable de la DGFIP d'un ensemble prédéterminé de données pour chaque marché qui :

- ▶ facilite, pour le comptable, le suivi de l'exécution et le paiement des dépenses attachées à ce marché (alimentation du logiciel Hélios du comptable public),
- ▶ assure la publication des données essentielles du marché sur la plateforme d'**Open Data** de l'Etat (www.data.gouv.fr), publication obligatoire pour les marchés > 25 000 euros HT,
- ▶ alimente la base de données de l'Observatoire économique de la commande publique (OECF), répondant ainsi à l'obligation d'un recensement national des marchés > 90 000 euros HT.



Pour rappel depuis le 1^{er} janvier 2018, la transmission de la fiche de recensement doit être dématérialisée (<https://www.reap.economie.gouv.fr/reap/servlet/authenticationAcheteur.html>).



Le PES même s'il est réglementaire n'est pas pour autant obligatoire. Sont obligatoires à partir d'Octobre 2018 :

- ✓ La publication des données essentielles des marchés > 25 000 euros HT sur la plateforme dans un délai de 2 mois.
- ✓ L'alimentation de la base de données de l'OECF.

La DGFIP qui réceptionne ce PES Marché trie et transmet les données essentielles aux destinataires principaux.

Le PES Marché a pour vocation à tracer toute la vie du marché :

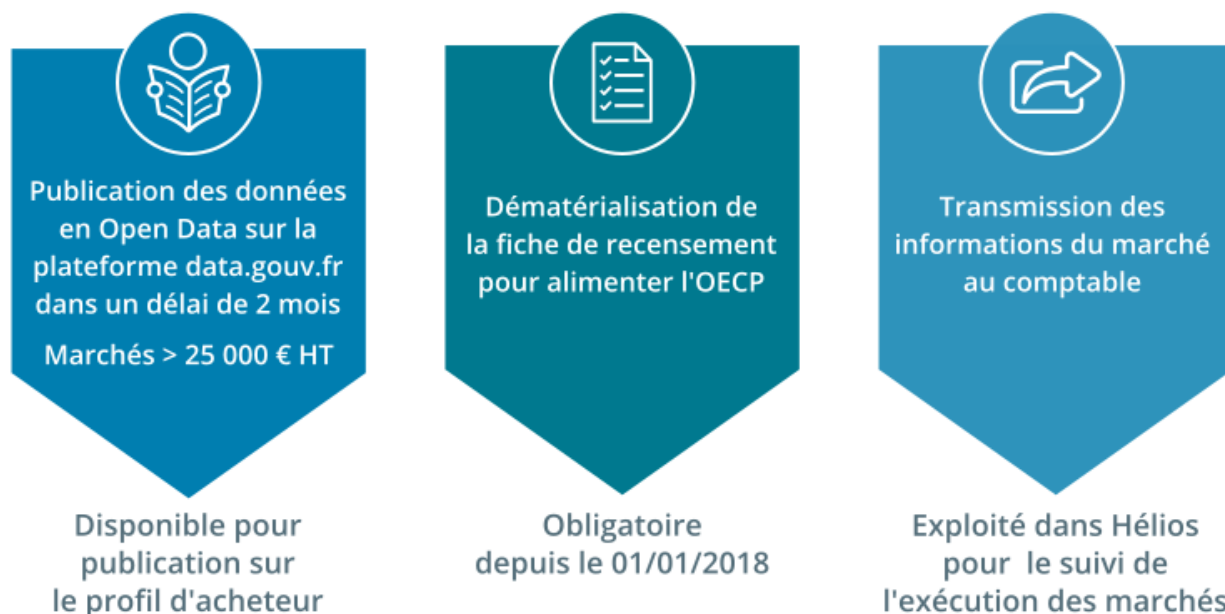
- sa création,
- les différentes modifications apportées au contrat initial (modification de durée, ajout d'un sous-traitant, affermissement d'une tranche...).

Chacune de ces actions génère un événement qui servira à la génération d'un flux PES Marché.

Le délai de transmission maximum est de **deux mois après l'évènement** (pour les évènements transmissibles).

Les bjectifs du PES Marché

A PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE 2018



Gestion des pièces justificatives liées aux marchés

Les pièces justificatives liées aux notifications du marché (actes d'engagement, bordereaux de prix, ...) sont transmises avec le PES Marché et l'ordonnateur n'a plus à les fournir à chaque mandatement.

L'accès à ces PJ est possible lors des mandatements successifs (y compris dans le cadre des marchés impliquant une multiplicité d'acheteurs). Les pièces justificatives d'exécution (PV ou certificat administratif de paiement d'acompte, GDG, ordres de service...) restent attachées aux pièces de dépense.



Cependant, jusqu'à novembre 2019, date à laquelle Hélios exploitera les données issues du PES Marché pour lui-même, les références aux PJ marché devront être encore jointes aux liquidations.

Les PJ marché ajoutées suite à l'acquittement du PES Marché devront **obligatoirement** faire l'objet d'un flux PES PJ autonome (les PJ portant les références du marché).

2 Paramétrage

2.1 Fiche Exercice

Si vous possédez le module eElaboration budgétaire

 Accès : menu **Paramétrage**, option **Paramétrer les collectivités et budgets**, Fiche **Exercice**, onglet **Généralités**, cadre **Informations complémentaires**, option **P.E.S. / Domaine P.E.S.**

► Cochez la case **Actif** pour la ligne **Marché** afin de pouvoir générer le PES Marché.

Domaine P.E.S.			
	Actif	Soumis à signature	Type de flux
Dépense :	☒	☐	SANS BUS BLES _ TDT et SAE ✗
Recette :	☒	☒	AVEC BUS BLES _ Visa Tdt et Sae ✗
Mouvements d'ordre :	☒	☐	SANS TF Interne ✗
PJ Autonome :	☒	☐	SANS BUS BLES _ TDT ✗
Marché :	☒		AVEC BUS BLES _ Visa et TDT ✗

Si vous effectuez la préparation budgétaire dans l'application C/S

 Accès : tâche **BUA - Paramètres budgétaires annuels**, onglet **PES / Signature**

► Cochez la case **Actif** pour la ligne **Marché** afin de pouvoir générer le PES Marché.

1. Généralités		2. Lexique		3. PES / Signature	
Domaines PES					
	Actif	Soumis à signature	Type de flux par défaut		
Dépense	☒	☒	SIGNATURE MAIRE <input type="button" value="v"/>		
Recette	☒	☒	SIGNATURE MAIRE <input type="button" value="v"/>		
Mouvement d'ordre	☒	☒	SIGNATURE MAIRE <input type="button" value="v"/>		
PJ autonome	☒	☐	PESV2 <input type="button" value="v"/>		
Marché	☒		PESV2 <input type="button" value="v"/>		
Paramètres					
Traitement en double PES / Indigo (date Indigo non mise à jour) ☐					
Méthode d'alimentation de la balise marché					
Exercice des marchés reconductibles					
☐ d'après la date de notification ☐ d'après la date de début de période					
☒ Code marché uniquement ☐ Exercice + Code marché ☐ Exercice + Code marché + N° Avenant					

2.2 Habilitations Groupes utilisateurs

 Accès : menu **Paramétrage**, option **Paramétrer les groupes utilisateurs**

- ▶ Sélectionnez un groupe.
- ▶ Dans l'onglet **Habilitations d'accès**, sélectionnez la ligne **e-Marchés** puis la ligne **Gérer les évènements**.
 - **Gérer les évènements** : permet à l'utilisateur d'avoir accès à la liste des évènements générés.
 - **Générer PES Marché** : permet à l'utilisateur de générer les évènements dans un flux PES Marché qui sera transmis à la trésorerie.
 - **Modification des flux BLEX** : permet à l'utilisateur de modifier la date et l'heure du flux ainsi que son caractère transmissible ou non. Elle lui permet également de dupliquer un évènement. Nous vous conseillons de réserver cette action uniquement aux administrateurs.
- ▶ Activez les droits souhaités pour chaque groupe d'utilisateurs.

2.3 Paramétrage Maître d'ouvrage

 Accès : accueil **Marchés**, bloc **Administration**, Option **Paramétrage**, lien **Maîtres d'Ouvrage**

Dans l'onglet **PES Marchés** :

- ▶ renseignez la **Date de prise en compte des marchés** pour l'envoi de flux PES : tous les marchés créés après cette date généreront des évènements transmissibles PES.

 Note : pour les marchés en cours, des évènements seront créés mais ils ne seront pas transmissibles. Pour les marchés subséquents, c'est la date de notification de l'accord-cadre qui détermine si les évènements sont transmissibles ou non.

- ▶ renseignez le **Profil acheteur** : adresse internet du profil d'acheteur de la collectivité.

Généralités	Paramètres	Modèles	PES Marchés
Date de début de prise en compte des marchés : <input type="text" value="01/03/2018"/>			
(Seuls les marchés notifiés après cette date seront transmis)			
Profil acheteur : <input type="text" value="http://berger-levrault.com"/>			

 Attention, afin que les flux PES Marché ne soient pas rejetés, il est important de compléter correctement les informations relatives au signataire dans la fiche Maître d'ouvrage.

Dans l'onglet **Généralités** :

- renseignez les **Nom** et **Prénom** du signataire ainsi **Référence de l'acte de délégation de signature**.

Généralités Paramètres Modèles PES Marchés

Organisme

Code : 98

Désignation : Région Occitanie

Adresse 1 : 179 rue Calypso

Adresse 2 :

Cdp : 34080

Ville : MONTPELLIER

Logo : Aucun fichier sélectionné.

Signataire

Qualité :

Nom :

Prénom :

Référence de l'acte de délégation de signature :

Ces informations seront reprises par défaut dans l'onglet Propriétés/Complément des marchés et accords-cadres.

2.4 Paramétrage des types d'avenant

 Accès : accueil **Marchés**, bloc **Administration**, Option **Paramétrage**, lien **Types d'avenant**

Lors de la création d'un nouveau type d'avenant devant être transmis, cochez la case **Transmission PES Marché**.

Code * : AV

Désignation * : Avenant financier

☒ Transmission PES Marché ☐ Impact financier ☐ Impact durée ☐ Transfert ☒ Actif

Quatre types d'avenants transmissibles PES sont livrés par Berger-Levrault :

- l'avenant de modification de durée (BL_DUREE),
- l'avenant de modification des montants (BL_MONTANT),
- l'avenant de modification des montants et de la durée (BL_MONTANTDUREE),
- l'avenant de transfert - changement d'opérateur (BL_TRANS).

Ces 4 types d'avenants ne sont pas modifiables.

 **Remarque** : les avenants qui ne concernent pas une modification de durée, de montant ou de titulaire n'ont pas à être transmis dans un flux PES Marché.

2.5 Paramétrage des tâches automatiques

Contexte

Le but est d'automatiser la production des flux PES Marché via un traitement par lot (batch) qui parcourt tous les organismes-budgets et génère automatiquement les flux PES Marché, un flux par marché ayant un ou plusieurs événements transmissibles.



Note : l'utilisation de cette option est soumise à licence.

Dans l'application



Accès : accueil **Dossiers dématérialisés**, bloc **Paramétrage**, option **Paramétrage des tâches automatiques**

Le paramétrage est général pour tous les organismes.

Sélectionnez le type de tâche **Transmission automatique PES Marché**.

Une fois le traitement batch exécuté, chaque utilisateur reçoit, s'il le désire, un compte-rendu par mail comme celui-ci :

De : sedit@no-reply <sedit@no-reply>

Envoyé : vendredi 15 mars 2019 09:58

À :

Objet : Génération de flux PES Marchés

Bonjour,

Compte-rendu du batch de génération des flux PES Marchés du 15/03/2019 09:57:35

Service Gestionnaire : A Exécutif

Référence du marché	Libellé du marché	Commentaires
ALIN TEST	test PES	Modification

Nombre de flux générés : 1

Cordialement.

Pour pouvoir paramétrer la réception des mails, allez dans le compte utilisateur accessible sur l'écran d'accueil, dans l'onglet **Notifications**, cochez la case **Génération PES Marché**.

Compte utilisateur : SEDIT (TRUNK_SEDIT)

Propriétés **Notifications** Préférences Suppléance

Paramétrage de réception des courriers électroniques

Factures	Marchés
☒ Factures à intégrer	☒ Génération Pes Marché
☒ Factures à traiter	
☒ Factures suspendues	☒ Subventions versées à traiter
☒ Factures non affectées	☐ Subventions non affectées
☒ Factures refusées	☒ Rapport de la génération automatique des flux

Enregistrer Annuler

3 La gestion des événements

Afin de gérer les flux PES Marché dans votre application, une gestion d'évènements a été mise en place. Les évènements sont gérés pour tous les marchés et permettent de voir l'historique des actions effectuées sur ce marché.



Attention, tous les évènements ne sont pas transmissibles via le PES.

Pour qu'un évènement soit transmissible, il faut que :

- l'organisme puisse transmettre le PES Marché,
- la date de notification du marché soit postérieure à la date de prise en compte des marchés,
- l'évènement soit transmissible par nature (c'est-à-dire qu'il impacte une des données du flux PES Marché).

Parmi tous les évènements affectant les marchés, certains permettent d'alimenter les données essentielles pour l'open data (Etalab) et les données de recensement pour l'OECP :

- la **notification du contrat** :
 - notification d'un accord-cadre entre le pouvoir adjudicateur et les attributaires retenus
 - notification d'un accord-cadre à bons de commandes
 - notification d'un marché subséquent ou mixte consécutif à un accord-cadre
 - notification du contrat initial
- la **notification des modifications de marchés** :
 - notification d'une modification de durée et/ou de montant (dont affermisement de tranche, reconduction,...)
 - notification d'une modification de titulaire/co-titulaire
 - notification d'un acte spécial (AS) de sous-traitance
 - notification d'une modification d'AS

Gestion des compteurs

Les compteurs **n° de séquence** et **n° d'ordre de modification** sont gérés par marché lors de la constitution des flux PES.

- **n° de séquence** : il s'incrémente de 1 à chaque envoi. Il commence à 1. Il est incrémenté quand le flux précédent est acquitté OK.
- **n° d'ordre de modification** : pour les événements donnant lieu à une transmission à REAP ou Etalab c'est-à-dire modification titulaire, modification montant durée, acte spécial, modification acte spécial, affermissement, reconduction.
- **Flux initial** : valeur 00
- **Flux de modification** :
 - si le flux comporte au moins un bloc de modification : incrémentation de 1.
 - si le flux ne comporte pas de bloc de modification (uniquement de l'actualisation) : reprise du numéro du flux précédent.
- **Flux correctif** : reprise systématique du numéro du flux précédent.

Chacun de ces 4 types de modification donne lieu à une comptabilisation :

- **un compteur de modification de montants et/ou de durée** :
 - origine : avenants de montant, de durée, de montant et de durée, reconduction expresse, non reconduction, affermissement et non affermissement
 - incrémentation automatique
 - le numéro d'ordre de la modification de montant/durée figure dans la colonne **n°acte**.
- **un compteur de modification de titulaire** :
 - origine : avenants de transfert
 - incrémentation automatique
 - le numéro d'ordre de la modification de titulaire figure dans la colonne **n°acte**.
- **un compteur de création d'Acte Spécial (AS) de sous-traitance** :
 - origine : création de sous-traitant
 - incrémentation automatique
 - le numéro d'ordre de l'AS figure dans la colonne **n°acte**.
- **un compteur de modification d'Acte Spécial (AS) de sous-traitance** :
 - origine : modification d'acte spécial
 - incrémentation automatique
 - le numéro d'ordre de la modification d'AS figure dans la colonne **n° modif AS**, le numéro de l'AS modifiée figure dans la colonne **n°acte**.

Les autres modifications touchant des données transmissibles dans le PES Marché donnent également lieu à la génération d'un événement mais ne sont pas comptabilisées spécifiquement.

Génération d'un événement

Un événement peut être généré :

- soit par une option du logiciel (validation marché, création sous-traitant...).
- soit par une modification manuelle des données par l'utilisateur.

Modification d'un évènement

- ▶ Si l'évènement est émis sans acquit ou avec acquit ok alors la modification de l'évènement est impossible.
- ▶ Si l'évènement est émis avec acquit non ok ou non émis alors la modification de l'évènement est possible.

Suppression d'un évènement

Il n'est pas possible de supprimer un évènement transmissible.

Réémission des flux PES

Il peut être nécessaire de réémettre des flux PES Marché. Par exemple suite à des rejets de la trésorerie sur des flux déjà acquittés.

 Note : pour réémettre un flux, vous devez avoir l'habilitation **Modification des flux BLEX**.

 Accès : bureau **Marchés**, bloc **PES Marchés**, option **Gérer les évènements**

- ▶ Sur la ligne d'évènement que vous souhaitez réémettre, cliquez sur le bouton .

Duplication d'un évènement

Flux initial	Nouveau flux (modifications)
Budget porteur : 0101 - Budget Principal (M14 VF)	Budget porteur : 0101 - Budget Principal (M14 VF)
Séquence envoi : 1	Séquence envoi : 1
N° ordre modification : 00	N° ordre modification : 00

Dupliquer

- ▶ Cliquez sur le bouton **Dupliquer**.
- ▶ Cochez alors la ligne du nouvel évènement créé et cliquez sur le bouton **Générer PES Marché**.

Liste des évènements(4 lignes)

Sel.	Code	Désignation	Nature	Modalités exécution	Séq. envoi	N° ordre modif.	Correctif	Date Evènement	Transmissible	Type Evènement	Utilisateur	N° Acte	N° modif. AS	Nom du flux	Date émission	Date acquit	Etat acquit	Actions
	MAR_EVENT	marche evenement	Marché	Ordinaire			Non	02/01/2020 19:25:38	Non	Création marché	SEDIT							
	MAR_EVENT	marche evenement	Marché	Ordinaire			Non	02/01/2020 19:31:40	Non	Modification du marché	SEDIT							
	MAR_EVENT	marche evenement	Marché	Ordinaire	1	00	Non	02/01/2020 19:31:46	Non	Notification du marché	SEDIT			PESALR1-26110023400127-123ba0-20200102073334403	02/01/2020	02/01/2020		
☒	MAR_EVENT	marche evenement	Marché	Ordinaire	1	00	Non	02/01/2020 19:31:46	Oui	Notification du marché	SEDIT							

Génération d'un flux : ☒ par marché ☐ global par budget **Générer PES Marché**

Modification manuelle

Ne sont gérées que les modifications sur des données transmises dans le PES Marché pour les marchés validés.

Pour le PES Marché, il n'est pas possible de modifier les montants, la durée ou un titulaire sans passer par un avenant.

Contraintes sur les actions

La gestion des événements amène de nouvelles contraintes sur les actions possibles en fonction de l'acquit du PES Marché reçu. Pour préserver la cohérence des informations et des données, il est à présent :

- ▶ impossible de créer un acte spécial (AS) si le marché n'est pas validé.
- ▶ impossible de modifier les montants, la durée ou un titulaire sans passer par un avenant.
- ▶ impossible de supprimer un avenant en attente d'acquit ou avec acquit OK.
- ▶ impossible de supprimer un AS en attente d'acquit ou avec acquit OK.
- ▶ impossible de supprimer une modification d'AS en attente d'acquit ou avec acquit OK.
- ▶ impossible de dévalider un marché/lot/accord-cadre/marché subséquent si l'acquit de la notification du marché/lot/accord-cadre/marché subséquent est en attente d'acquit ou avec acquit OK.
- ▶ impossible de dévalider une période si l'acquit de la période est en attente d'acquit ou avec acquit OK.
- ▶ impossible de désaffermir une tranche si acquit en attente ou avec acquit OK.

4 Génération du flux PES

 Accès : accueil **Marchés**, bloc **PES Marchés**, option **Gérer les événements**

Cet écran présente la liste des événements transmissibles ou non, transmis ou non.

Par défaut, les critères regroupent les événements transmissible et non transmis.

- ▶ Cliquez sur le bouton **Rechercher** pour faire apparaître la liste.



- ▶ Sélectionnez les événements que vous souhaitez transmettre en cochant la case en début de ligne.
- ▶ Pour chaque marché ayant des événements transmissibles sélectionnés, l'émission d'un flux PES Marché sera générée (sous réserve que le dernier événement transmissible soit acquitté).
- ▶ Cliquez sur le bouton **Générer PES Marché**.

Plusieurs actions sont possibles sur les flux :

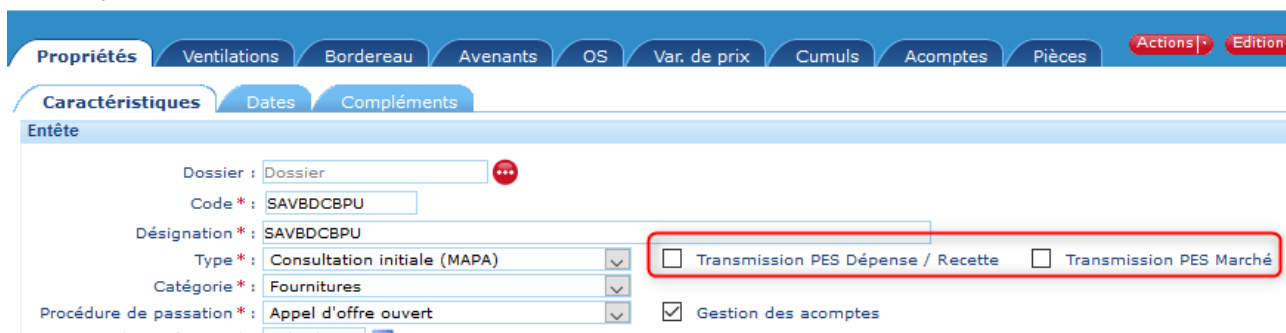
-  : permet d'accéder au dossier eDemat
-  : affiche le rapport d'analyse Berger-Levrault
-  : télécharge le flux
-  : supprime le flux

6 Fiche Marché

 Accès : accueil **Marchés**, fiche d'un marché

Onglet Propriétés - Sous onglet Caractéristiques

- ▶ Cochez la case **Transmission PES Dépense/Recette** si le marché doit être transmis dans le PES Dépenses.
- ▶ Si votre organisme ou collectivité n'est pas l'acheteur principal ou s'il gère plusieurs bases marché, vous pouvez indiquer si le marché doit être transmis ou non dans le PES Marché. Si le marché ne doit pas être transmis, décochez la case **Transmission PES Marché**.



Entête

Dossier : Dossier

Code * : SAVBDCBPU

Désignation * : SAVBDCBPU

Type * : Consultation initiale (MAPA)

Catégorie * : Fournitures

Procédure de passation * : Appel d'offre ouvert

☒ Transmission PES Dépense / Recette ☐ Transmission PES Marché

☒ Gestion des acomptes

 Pour les marchés de type MAPA, la case **Transmission PES Dépense / Recette** est cochée automatiquement.

Onglet Propriétés - Sous onglet Dates

Ces zones sont nécessaires à un meilleur suivi des marchés :

- Date de publication initiale
- Date de publication de la dernière modification
- Date de suspension
- Date de reprise
- Réception Avec ou sans réserves
- Date limite de levée de Réserves

■ Date de levée de réserve

The 'Dates' tab includes the following fields:

- Date de publication initiale : [jj/mm/aaaa]
- Date OS de démarrage : [jj/mm/aaaa]
- Date de délibération : [jj/mm/aaaa]
- N° de délibération : []
- Date avis de publicité : [jj/mm/aaaa]
- Date signature élu : [jj/mm/aaaa]
- Date contrôle légalité : [jj/mm/aaaa]
- Date début travaux : []
- Date fin travaux : []
- Date réception : []
- Date de main-levée : []
- Date de publication de la dernière modification : [jj/mm/aaaa]
- Date de suspension : []
- Date de reprise : []
- ☐ Sans réserve ☐ Avec réserves
- A lever avant le : []
- Date de levée des réserves : []

Pour renseigner une fin de travaux, sélectionnez l'option **Réception des travaux** dans le bouton **Actions**. Pour en savoir plus, consultez le chapitre Les actions (page 17).

Onglet Propriétés - Sous onglet Compléments

- **CCAG de référence** : cette zone est initialisée par défaut en fonction de la zone **Catégorie** de l'onglet **Caractéristiques**.
 - si **Catégorie** = *Travaux* alors **CCAG** = 01
 - si **Catégorie** = *Services* alors **CCAG** = 02
 - si **Catégorie** = *Fournitures* alors **CCAG** = 02
- **Pénalités** : cochez la case si le marché donne lieu à pénalités.
- **SIRET du pouvoir adjudicateur à l'origine de l'accord-cadre** : cette zone est obligatoire s'il s'agit d'un marché subséquent.
- **Type de code** : cette zone est initialisée par défaut à 01 - *Code postal*.
- **Code et Lieu d'exécution** : ces zones sont, par défaut, les codes et lieux de l'organisme/budget.

The 'Compléments' tab includes the following sections:

- CPV**
 - Nomenclature CPV principale : 33741300-9 - Produits désinfectants pour les mains. ✗
 - Nomenclature CPV secondaire : [Code ou Libellé] [OK]
 - [Code ou Libellé] [OK]
 - [Code ou Libellé] [OK]
- CCAG**
 - CCAG de référence : 02 - FCS : CCAG Fournitures courantes et prestations de Services
 - ☒ Pénalités
- Recensement**
 - ☐ Carte d'achat permise ☐ Clause sociale ☐ Clause environnementale
 - Nombre de propositions reçues : [0] Nombre de propositions dématérialisées : [0]
 - Nature de l'acte juridique : Accord-cadre
- Pouvoir adjudicateur**
 - SIRET du pouvoir adjudicateur à l'origine de l'accord-cadre : 23200001800019
- Lieu d'exécution**
 - Type de code : 01 - Code postal
 - Code : 34004
 - Lieu d'exécution : MONTPELLIER CEDEX 1
- Divers**
 - Bon.: 00043 Mandat: 000093 du 28-06-2018
 - Réf. du 1er mandat : []
 - Org.: 1 Budget: 01 Exercice: 2018
 - et budget exercice : []

Onglet Ventilations - Sous onglet Budget

Un marché ordinaire peut être multi-organisme sous réserve que le fichier tiers soit commun.

Dans le cas d'un marché multi-organisme, cochez la case **Budget porteur du PES Marché** afin d'indiquer que c'est ce budget qui transmettra les flux PES Marché.



La saisie des budgets sur lesquels est ventilé le marché est à présent obligatoire. Un des budgets doit être coché **Budget porteur du PES Marché**.

Montants				
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	%
Montant Commandé	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €	
Montant Payé	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Reste à payer	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €	100,00%

Marché validé le
22/05/2018

Propriétés

Ventilations

Bordereau

Avenants

OS

Cumuls

Acomptes

Pièces

Budget

Service

Nomenclature d'achat

Imputation

Opération

Autres

Reste à ventiler = 0,00 €

Liste des ventilations par budget(1 ligne)

Organisme	Budget	Libellé	Budget PES Marché	%	MontantHT	DisponibleHT
1	01	Budget Principal (M14 VF)	Non	100,00%	100 000,00 €	0,00 €

Budget * : --- Choisir dans la liste ---

Pourcentage * : 0,00 %

Montant HT * : 0,00 €

☐ Budget porteur du PES Marché

Créer

Cumuls

Onglet Avenants

À chaque création d'avenant transmissible PES, un évènement transmissible est généré.

Création d'un avenant

Propriétés

Ventilations

Bordereau

Avenants

OS

Cumuls

Acomptes

Pièces

Affichage avenants : ☒ Par défaut ☐ Tous

Listes des avenants(1 ligne)

N°	Type	Incidence financière	Oper. Eco.	Désignation	Date d'effet	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
1	Modification de durée du marché	Non	23582-BERGER LEVRAULT SA MAGNUS	Modification durée	29/06/2018			

N° Avenant * : 1

Type d'avenant * : BL_DUREE - Modification de durée du ma Sans impact financier

Désignation * : Modification durée

Date d'effet * : 29/06/2018

Différentiel de durée (en mois) * : 12

Nouvelle date de fin * : 31/05/2021

Nouvelle durée : 36

Saisir le signe "+" ou "-" avant la durée

Pièce jointe

☐ Pièce jointe

Créer

Cumuls

Visualisation de l'évènement lié à l'avenant

Gestion des événements

Critères de recherche

Budget : 0101 - Budget Principal (M14 VF) Nature : Tous

Marché : YJOU - Marché yjou

Accord-cadre : Code ou Libellé

Tiers : Code ou Libellé

Service gestionnaire : Code ou Libellé

PES Marché

Evénements transmissibles : ☒ Transmissibles uniquement ☐ Non transmissibles uniquement ☐ Les deux

Evénements transmis : ☐ Transmis uniquement ☒ Non transmis uniquement ☐ Les deux

Evénements correctifs : ☐ Correctifs uniquement ☐ Non correctifs uniquement ☒ Les deux

Rechercher Réinitialiser

Liste des événements

Liste des événements(2 lignes)

Sel.	Code	Désignation	Nature	Modalités exécution	Séq. envoi	Correctif	Date Evènement	Transmissible	Type Evènement	Utilisateur	Num. modif.	Num. AS	Nom du flux	Date émission	Date acquit	Etat	Actions
☐	YJOU	Marché yjou	Marché	Ordinaire	0	Non	28/06/2018 09:59:05	Oui	Modification du marché	SEDIT							
☐	YJOU	Marché yjou	Marché	Ordinaire	0	Non	29/06/2018 10:35:08	Oui	Création d'avenant n° 1 'Modification de durée du marché'	SEDIT	1						

Génération d'un flux : ☐ par marché ☐ global par budget Générer PES Marché

6.1 Les actions

Les actions liées à l'affermissement, à l'abandon de tranches, à la reconduction (expresse) et non reconduction (tacite) de périodes génèrent un évènement transmissible.

Réception des travaux

- Renseignez la **date de réception** des travaux.
- Si la réception est avec réserves, renseignez la **date limite de levée** de réserves ainsi qu'un **commentaire**.

Réception des travaux Annuler

Date de réception* : jj/mm/aaaa

Réception* : ☐ Sans réserve ☒ Avec réserves A lever avant le* : 30/06/2018

Commentaire* :

Enregistrer

Levée des réserves

- Renseignez la **date de levée** de réserves ainsi qu'un **commentaire**.

Levée des réserves Annuler 

Date de levée des réserves* : 

Commentaire* :

Enregistrer

Affermissement de tranche

- Renseignez les **dates** et la **durée** et cliquez sur le bouton **Affermir la tranche**.

Affermir une tranche 

Affermie le : 

Date de début :  Durée* : mois Date de fin : 

Affermir la tranche

Non affermissement de tranche

Confirmation 

 Confirmez-vous l'abandon de la tranche ?

Oui Non

Reconduction de période

Confirmation 

 Etes-vous sûr de vouloir reconduire le marché pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2022 ?

Oui Non

Non reconduction de période

Confirmation 

 Etes-vous sûr de ne pas vouloir reconduire le marché pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2022 ?

Oui Non

- Renseignez la **date de non-reconduction**.

7 Actes spéciaux

 Accès : accueil **Marché**, clic sur le **tiers**, bouton **Déclarer un sous-traitant**

La numérotation des actes spéciaux est automatique. Une fois le marché notifié, il n'est plus possible de saisir une annexe AE mais uniquement des AS.

À chaque création d'acte spécial avec paiement direct, un évènement transmissible est généré.

Modification d'un acte spécial

 Accès : acte spécial, bouton **Modification AS**

La zone Numéro de modification est renseignée automatiquement mais elle est modifiable tant que l'évènement correspondant n'a pas été acquitté et OK.

À chaque modification d'acte spécial avec paiement direct, un évènement transmissible est généré.

8 Fiche accord-cadre

 Accès : accueil **Marchés**, fiche d'un accord-cadre

Onglet Propriétés - Sous onglet Caractéristiques

- Cochez la case **Transmission PES Dépense/Recette** afin que les évènements soient transmissibles. Le fonctionnement est similaire à celui de la fiche Marché.

Liste des évènements

- Cliquez sur le bouton **Liste des évènements** pour afficher la liste des évènements liés à l'accord-cadre. Il n'est accessible que si l'accord-cadre est validé.

Onglet Propriétés - Sous onglet Compléments

- **CCAG de référence** : cette zone est initialisée par défaut en fonction de la zone **Catégorie** de l'onglet **Caractéristiques**.

- si **Catégorie** = *Travaux* alors **CCAG** = 01
- si **Catégorie** = *Services* alors **CCAG** = 02
- si **Catégorie** = *Fournitures* alors **CCAG** = 02
- **Pénalités** : en raison d'une exigence PES, cette case est cochée par défaut et non modifiable.
- **SIRET du pouvoir adjudicateur à l'origine de l'accord-cadre** : cette zone est obligatoire s'il s'agit d'un marché subséquent.
- **Type de code** : cette zone est initialisée par défaut à 01 - *Code postal*.
- **Code et Lieu d'exécution** : ces zones sont, par défaut, les codes et lieux de l'organisme/budget.

Onglet Budgets



Attention, il est obligatoire de saisir des budgets sur lesquels la saisie des marchés subséquents est possible.



Remarque : le budget porteur du PES sur le marché subséquent peut être différent de celui de l'accord-cadre.

Onglet Avenants

Il est possible de gérer les avenants sur accord-cadre.

Le fonctionnement est identique à celui des avenants sur marchés.

Onglet Pièces

Vous pouvez lier ou créer une pièce justificative à rattacher à l'accord-cadre.



Note :

- ✓ les marchés subséquents et à bons de commande héritent des PJ de l'accord-cadre lors de la création du marché subséquent ou à bons de commande dépendant de l'accord-cadre.
- ✓ les marchés subséquents et à bons de commande validés et non soldés héritent des nouvelles PJ de l'accord-cadre lors de l'ajout de nouvelles PJ à l'accord-cadre durant la vie de l'accord-cadre.

Rappel :

Lors de la création d'une PJ :

- s'il s'agit d'une PJ Marché, sélectionnez le domaine principal **06 Marché**. Le type de pièce est 009 *Marché*. Elle sera transmise dans le PES Marché.
- s'il s'agit d'une PJ Liquidation, sélectionnez le domaine principal **01 Dépense**. Le type de pièce est 003 *Dépense*.

9 Avenant de montant sur marchés multi-acheteurs

Lors de la saisie d'un avenant financier sur un marché multi-acheteurs, la répartition du montant estimé par acheteur dans le flux PES Marché est effectuée en fonction des données saisies dans la ventilation budget. La ventilation par organisme/budget est considérée comme complète si le total des % de répartition est égal à 100% et si aucun des % n'est égal à 100%.

► **Si la répartition par organisme/budget est complète :**

montant estimé par organisme acheteur = montant total estimé du marché (initial + avenants) x somme des pourcentages des budgets liés à cet organisme

► **Si la répartition par organisme/budget est incomplète :**

montant estimé par organisme acheteur = montant total estimé du marché (initial + avenants) / N (avec N = nombre d'organismes)

10 PJ autonomes

Contexte

Des PJ autonomes sont envoyées :

- Suite à un oubli lors de l'envoi du PES Marché (PJ non saisie ou non attachée au marché ou mal typée)
- Suite à l'envoi d'un flux PES Marché atteignant la taille limite, les PJ « en trop » sont exclues soit par l'utilisateur (traitement manuel), soit par le batch (dans ce cas, elles sont listées sur le compte-rendu d'exécution du batch).

L'identifiant Idcontrat dans le PES Marché doit être alphanumérique (4 chiffres pour le millésime + 1 à 10 caractères alphanumériques pour le code marché (saisi dans l'application) alors que l'identifiant du marché attendu dans le PES PJ est numérique.

Dans l'application

Il existe donc deux possibilités d'envoi de PJ autonomes :

- dans un flux PJ autonome si l'identifiant **idContrat** est strictement alphanumérique.
- dans un flux PES marché de modification si l'identifiant **idContrat** est de type texte.

11 Liste des acheteurs

La liste des acheteurs transmise dans le PES Marché est la liste des différentes collectivités présentes dans la ventilation par budget, chaque collectivité ne pouvant être présente qu'une seule fois dans la liste.

Pour la collectivité (organisme) avec le budget porteur, c'est le SIRET du budget porteur qui est transmis.

Pour les autres collectivités (organismes), c'est le SIRET du premier budget dans l'ordre alphabétique des codes budgets qui est transmis.

12 La gestion des données essentielles



Accès : accueil **Marchés**, bloc **PES Marchés**, option **Gérer les données essentielles**

Description

La gestion des données essentielles permet de rattraper les données essentielles sur les marchés créés avant l'installation de la version.

L'option **Rattraper les données essentielles des marchés** permet d'exporter tous les marchés et les accords-cadres non soldés du type hors concession dans un fichier Excel.

L'option **Rattraper les données essentielles des concessions** permet d'exporter tous les marchés et les accords-cadres non soldés du type hors concession dans un fichier Excel.

Une fois le fichier est complété, totalement ou partiellement, il peut être importé directement dans Sedit - Gestion Financière via l'option **Importer des données essentielles**.

Lorsque le fichier complété est importé, les marchés et les accords-cadres sont mis à jour en masse. Les données essentielles sur ces marchés sont alors complétées conformément au fichier Excel.



Ces fonctionnalités sont soumises à l'habilitation **Gérer les données essentielles**.

L'option **Importer les données essentielles** permet d'ouvrir la pop-up **Importer les données essentielles** afin de rattacher le fichier Excel complété.



Cette option est soumise à l'habilitation **Importer les données essentielles**.

Développez **vos**
compétences en ligne



berger-levrault.com

© Berger-Levrault 2023 - SA au capital de 12 614 510,44 €

Locataire gérant Novaprove, Expertiz Santé et BL Holding

RCS Nanterre 755 800 646 - Siège social : 892 rue Yves Kermen - 92100 Boulogne-Billancourt - France

